

## Personnes prises en charge pour maladie valvulaire en 2019

### 1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses

([https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/rapport\\_charges\\_et\\_produits\\_-\\_propositions\\_de\\_lassurance\\_maladie\\_pour\\_2022\\_juillet\\_2021.pdf](https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/rapport_charges_et_produits_-_propositions_de_lassurance_maladie_pour_2022_juillet_2021.pdf)).

- Champ : Tous régimes confondus pour les effectifs, les taux et les dépenses (sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict)). Seules les dépenses individualisables, pouvant être rattachées à un bénéficiaire de soins, sont prises en compte.

- Méthode : algorithme de définition de la pathologie : Personnes ayant une Affection de Longue Durée avec codes CIM-10 de maladie valvulaire (à l'exclusion des affections congénitales) au cours de l'année n, et/ou personnes hospitalisées en MCO (médecine, chirurgie, obstétrique) au cours des années n à n-4 pour les mêmes motifs (diagnostic principal d'un des Résumés d'Unité Médicale ou diagnostic relié), et/ou personnes hospitalisées en MCO au cours de l'année n pour tout autre motif avec une maladie valvulaire comme complication ou morbidité associée (diagnostic associé, ou diagnostic principal ou rlié d'un des Résumés d'Unité Médicale), et/ou personnes hospitalisées en Soins de Suite et de Réadaptation l'année n avec une maladie valvulaire comme manifestation morbide principale, affection étiologique ou diagnostic associé.

- Les standardisations sont réalisées sur les structures d'âge et de sexe de la population française, estimées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2020, permettant des comparaisons indépendamment de ces deux facteurs.

- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

### 2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2019, on dénombre 461 000 personnes prises en charge pour maladie valvulaire, dont 47% de femmes. Les âges moyen et médian sont respectivement de 76 ans et 78 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 60%, dont 53% sont des femmes. Dans l'ensemble, 52% des personnes sont prises en charge pour ALD en rapport avec la maladie valvulaire. Le taux brut tous régimes confondus est de 6,96% personnes (le dénominateur correspondant aux 66 266 700 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 6,68% personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUc), 1,32% sont prises en charge pour maladie valvulaire, contre 1,14% de la population générale de même âge et de même sexe (taux standardisés : 1,77% contre 1,14%).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts  
des personnes prises en charge pour maladie valvulaire par classe d'âge en 2019**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
<b>Hommes</b>							
Effectif	1 200	3 400	17 800	30 500	64 200	128 400	245 400
Taux brut	0,2‰	0,45‰	2,18‰	7,63‰	18,65‰	49,14‰	7,75‰
<b>Femmes</b>							
Effectif	900	2 600	10 400	16 600	38 800	146 300	215 600
Taux brut	0,17‰	0,32‰	1,19‰	3,85‰	10,05‰	36,78‰	6,23‰
<b>Total</b>							
Effectif	2 100	6 000	28 200	47 100	102 900	274 700	461 000
Taux brut	0,18‰	0,39‰	1,67‰	5,67‰	14,1‰	41,68‰	6,96‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés  
des personnes prises en charge pour maladie valvulaire par région en 2019**

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	30 300	8,01‰	7,59‰	26 600	6,50‰	6,33‰	57 000	7,22‰	6,96‰
Bourgogne-Franche-Comté	12 100	9,19‰	7,65‰	10 100	7,09‰	6,02‰	22 100	8,10‰	6,84‰
Bretagne	14 200	8,89‰	7,83‰	12 300	7,14‰	6,15‰	26 500	7,98‰	6,97‰
Centre-Val de Loire	10 500	8,65‰	7,26‰	7 900	5,94‰	5,21‰	18 300	7,24‰	6,25‰
Corse	1 100	7,63‰	6,15‰	1 200	7,59‰	6,58‰	2 300	7,61‰	6,39‰
Grand Est	22 600	8,98‰	8,22‰	20 800	7,60‰	7,13‰	43 300	8,26‰	7,67‰
Guadeloupe	500	3,16‰	2,90‰	700	3,42‰	3,48‰	1 300	3,30‰	3,20‰
Guyane	200	2,07‰	3,56‰	200	1,83‰	3,61‰	400	1,94‰	3,63‰
Hauts-de-France	19 800	7,00‰	7,52‰	18 600	6,06‰	6,44‰	38 400	6,51‰	6,95‰
Ile-de-France	30 100	5,23‰	6,20‰	27 800	4,40‰	5,52‰	57 800	4,80‰	5,86‰
Martinique	600	4,10‰	3,42‰	700	3,72‰	3,53‰	1 400	3,89‰	3,48‰
Mayotte	< 100	1,07‰	1,78‰	< 100	0,81‰	1,65‰	100	0,93‰	1,73‰
Normandie	14 200	9,15‰	8,30‰	12 300	7,19‰	6,50‰	26 500	8,13‰	7,37‰
Nouvelle Aquitaine	29 700	10,43‰	8,50‰	23 500	7,52‰	6,25‰	53 200	8,91‰	7,37‰
Occitanie	23 900	8,43‰	7,13‰	20 900	6,78‰	5,99‰	44 800	7,57‰	6,58‰
Pays de la Loire	15 200	8,37‰	7,70‰	12 100	6,18‰	5,75‰	27 400	7,23‰	6,72‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	18 400	7,45‰	6,32‰	17 500	6,41‰	5,68‰	35 900	6,91‰	6,00‰
Réunion	1 800	3,99‰	5,67‰	2 100	4,23‰	6,69‰	3 800	4,12‰	6,20‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

### 3. Mortalité quelle que soit la cause

**Tableau 3. Effectifs et taux bruts de mortalité  
des personnes prises en charge pour maladie valvulaire par classe d'âge en 2019**

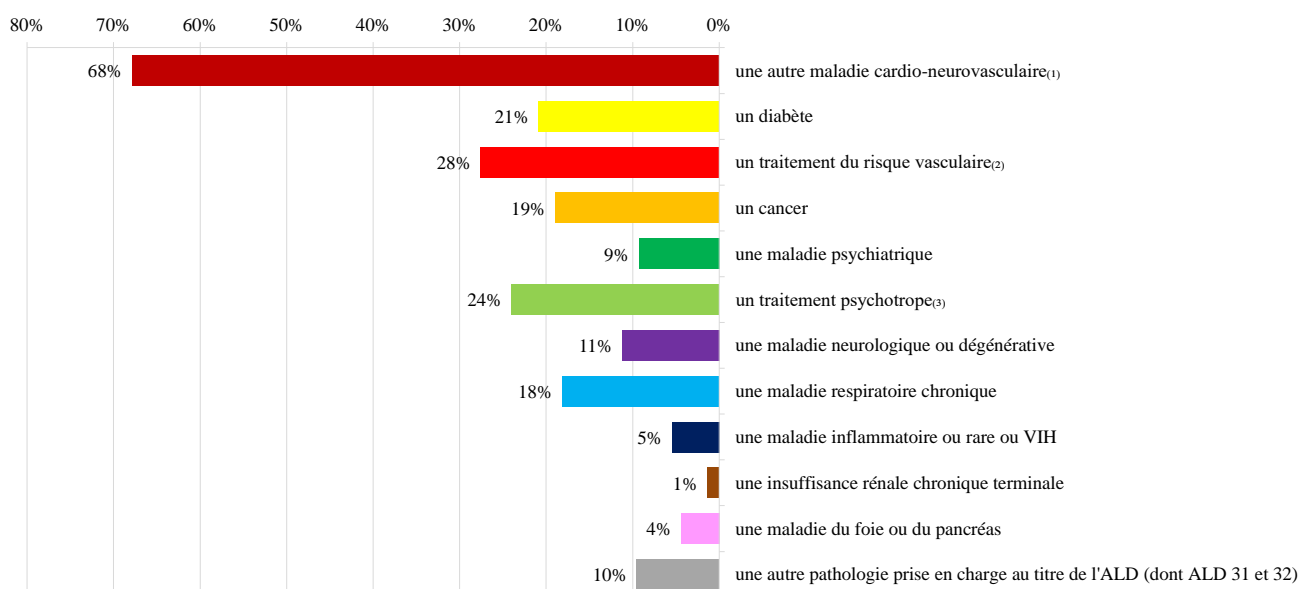
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	< 100	400	1 200	3 900	25 900	31 500
Effectif total	1 800	5 200	23 700	38 200	80 700	193 600	343 400
Taux brut	-	0,84%	1,87%	3,13%	4,83%	13,37%	9,17%

Source : SNIRAM/SNDS / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes prises en charge pour maladie valvulaire décédées en 2019 sont respectivement de 84 ans et de 86 ans.

### 4. Polypathologie et traitements

**Graphique 1. Parmi les personnes prises en charge pour maladie valvulaire, pourcentage de personnes avec au moins...**



Source : SNIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

<sup>(1)</sup> dont 3% Syndrome coronarien aigu ; 27% Maladie coronarienne chronique ; 2,3% Accident vasculaire cérébral aigu ; 8,6% Séquelle d'accident vasculaire cérébral ; 12,7% Insuffisance cardiaque aiguë ; 19% Insuffisance cardiaque chronique ; 9,1% Artériopathie oblitérante du membre inférieur ; 41,2% Troubles du rythme ou de la conduction cardiaque ; 0,6% Embolie pulmonaire aiguë ; 5,6% Autres affections cardiovasculaires

<sup>(2)</sup> Hors personnes identifiées comme ayant une maladie coronarienne, un accident vasculaire cérébral ou une insuffisance cardiaque - ni aigus ni chroniques -, ou une artériopathie oblitérante des membres inférieurs, ou une insuffisance rénale chronique terminale traitée, ou un diabète

<sup>(3)</sup> Hors personnes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

### 5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 167 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 1 280 millions d'euros (0,8%) sont attribués à la prise en charge pour maladie valvulaire :

- 264 millions d'euros pour les soins de ville (21%)

- 972 millions d'euros pour les dépenses hospitalières (76%)

- 45 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité) (3%).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 2 780 euros par personne (Tous régimes confondus).

### 6. Evolutions entre 2015 et 2019

#### a. Evolution des effectifs et taux entre 2015 et 2019

Entre 2015 et 2019, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes prises en charge pour maladie valvulaire est de 2,1%. L'évolution brute de la prévalence entre 2015 et 2019 est de 0,04 point. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, elle est de 0,05 point.

#### b. Evolution des dépenses entre 2015 et 2019

Entre 2015 et 2019, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables à la maladie valvulaire est de 3,34%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de 1,22%.